

70% des résidents pensent que la vidéo-surveillance des lieux publics au Luxembourg augmente leur sécurité personnelle, 23% pensent qu'elle n'a pas d'impact et 3% sont même d'avis que la vidéosurveillance diminue leur propre sécurité. Les personnes qui craignent d'être agressées physiquement ou qui sont inquiètes d'être victimes d'une attaque terroriste, celles qui trouvent probable d'être victime d'un cambriolage ou d'un vol avec violence, celles qui ne se sentent pas en sécurité dans leur quartier de résidence et celles qui sont d'avis que la criminalité au Luxembourg a progressé au cours des dernières années, s'attendent plutôt à une augmentation de leur sécurité par les systèmes de surveillance sur certains lieux publics. Par contre les résidents qui effectivement ont été victimes d'un délit ou ceux qui sont confrontés à des problèmes de drogues dans leur quartier résidentiel, ont des doutes quant à l'efficacité de la vidéo-surveillance. Les jeunes sont les plus sceptiques.

Par ailleurs, 27% des logements sont équipés d'un système d'alarme et 57% ont des portes de sécurité. On retrouve plus souvent ces deux mesures de sécurité dans les maisons unifamiliales que dans les maisons en rangée ou dans les appartements. En outre, la présence de systèmes d'alarme et de portes de sécurité est fortement liée au revenu du ménage. Quant à la possession d'armes à feu en tant que mesure de sécurité elle joue un rôle mineur : seulement 6% des répondants ont déclaré posséder des armes à feu et parmi eux un-tiers évoquent la prévention et la protection contre les crimes pour justifier la présence d'armes à feu chez eux.

La majorité de la population pense que la vidéo-surveillance des places publiques améliore leur sécurité

Afin d'évaluer les mesures de sécurité publique, les enquêtés ont été amenés à répondre à la question suivante : « Certains lieux publics au Luxembourg sont équipés de systèmes de vidéo-surveillance. Diriez-vous que la vidéo-surveillance augmente votre sécurité, n'a pas d'impact sur votre sécurité ou diminue votre

sécurité? » Comme le montre le tableau 1, 70% des résidents voient leur propre sécurité augmentée par l'existence de la vidéo-surveillance publique, 23% pensent qu'elle n'a pas d'impact et 3% estiment qu'elle diminue leur sécurité. 5% des répondants n'ont pas d'opinion sur ce sujet.

Tableau 1 : Évaluation de la vidéo-surveillance des lieux publics

Augmente ma sécurité	69.7%	75.2%
N'a pas d'impact	22.9%	24.8%
Diminue ma sécurité	2.9%	
Je ne sais pas	4.5%	

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Dans les paragraphes suivants, la relation entre l'évaluation de la vidéo-surveillance dans les lieux publics et d'autres aspects sera analysée. Afin de mieux représenter ces liens, on laisse de côté les réponses « ne sait pas » et « réduit ma sécurité » en raison du trop faible nombre de répondants. Si ces deux réponses sont ignorées, la proportion des personnes ayant répondu « augmente ma sécurité » passe à 75% et celle des personnes ayant pensé que la vidéo-surveillance « n'a pas d'impact » passe à 25%.

Les personnes les plus inquiètes ont une meilleure opinion de la vidéo-surveillance

Les participants à l'enquête ont indiqué dans quelle mesure ils sont inquiets de faire l'objet prochainement d'une agression physique, d'une agression sexuelle et d'être victime d'une attaque terroriste au Luxembourg. Ceux qui craignent d'être victime d'une agression physique ou d'un attentat terroriste estiment que la vidéo-surveillance augmente leur propre sécurité (tableau 2). Par contre, il n'existe pas de corrélation entre la peur d'être victime d'une agression sexuelle et l'évaluation de la vidéo-surveillance.

De plus, on a demandé aux participants à l'enquête d'estimer la probabilité qu'au cours des douze prochains mois quelqu'un s'introduise sans permission dans leur domicile pour y voler quelque chose et la probabilité d'être victime d'un vol avec et sans violence. Les résidents qui pensent pouvoir être victime d'un cambriolage ou d'un vol avec violence dans les mois à

venir ont l'impression que la vidéo-surveillance améliore leur propre sécurité. Par contre, il n'existe aucun lien entre la probabilité estimée d'être victime d'un vol sans violence et l'évaluation de la vidéo-surveillance.

Enfin, on a également demandé aux participants à l'enquête quel est leur sentiment de sécurité en sortant la nuit dans leur quartier résidentiel. Les personnes qui ne se sentent pas en sécurité ont une meilleure impression de la vidéo-surveillance.

Tableau 2 : Évaluation de la vidéo-surveillance selon certains critères

	Inquiet(e) d'être agressé(e) physiquement			
	Pas du tout inquiet(e)	Un peu inquiet(e)	Assez inquiet(e)	Très inquiet(e)
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	27.3%	24.5%	18.2%	21.2%
- augmente ma sécurité	72.7%	75.5%	81.8%	78.8%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
	Inquiet(e) d'être victime d'une attaque terroriste			
	Pas du tout inquiet(e)	Un peu inquiet(e)	Assez inquiet(e)	Très inquiet(e)
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	26.7%	23.0%	22.3%	16.8%
- augmente ma sécurité	73.3%	77.0%	77.7%	83.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
	Probabilité d'un cambriolage			
	Très improbable	Plutôt improbable	Assez probable	Très probable
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	29.3%	27.2%	20.4%	13.1%
- augmente ma sécurité	70.7%	72.8%	79.6%	86.9%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
	Probabilité d'un vol avec violence			
	Très improbable	Plutôt improbable	Assez probable	Très probable
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	30.4%	23.9%	22.7%	24.2%
- augmente ma sécurité	69.6%	76.1%	77.3%	75.8%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
	Sentiment de sécurité la nuit dans le quartier de résidence			
	Très en sécurité	Plutôt en sécurité	Plutôt pas en sécurité	Pas en sécurité du tout
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	27.8%	24.2%	22.9%	14.7%
- augmente ma sécurité	72.2%	75.8%	77.1%	85.3%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Les non-victimes de délits ont une meilleure opinion de la vidéo-surveillance...

L'objectif principal de l'enquête sur la sécurité 2013 est l'étude de la victimation. Entre autres, on a demandé aux participants à l'enquête s'ils ont été victimes de 14 délits différents au cours des 5 dernières années. Parmi ceux qui ont été victime d'aucun délit, 79% sont d'avis que la vidéo-surveillance améliore leur sécurité personnelle. Parmi les victimes d'au moins un délit, cette proportion tombe à 72% (tableau 3). De plus, le nombre de délits vécus sur la période étudiée est lié à l'appréciation des gens : les personnes qui, ont été victimes d'un ou de deux délits pensent à 75% que la vidéo-surveillance augmente leur sécurité tandis que les victimes de trois délits ou plus ne sont que 66%.

Le fait d'avoir été victime d'un délit avec violence ou sans violence ne change pas la perception que l'on a des systèmes de vidéo-surveillance : respectivement 69% et 72% pensent que la vidéo surveillance va améliorer leur sécurité (pour la répartition des infractions voir la note méthodologique).

Tableau 3 : Évaluation de la vidéo-surveillance selon le fait d'avoir été victime d'un délit

	La vidéo-surveillance augmente ma sécurité	
	Victime	Non victime
Délit	oui	72.1%
	non	78.7%
Délit sans violence	oui	71.6%
	non	78.1%
Délit avec violence	oui	69.3%
	non	77.1%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Les personnes qui ont le sentiment que le niveau de la criminalité au Luxembourg a augmenté au cours des 5 dernières années, sont plus nombreuses à penser que la vidéo-surveillance améliore leur sécurité (77%) que les personnes qui pensent que la criminalité est restée stable (71%) ou a baissé (57%).

Tableau 4 : Évaluation de la vidéo-surveillance selon l'évaluation du niveau de la criminalité

	La criminalité au Luxembourg...		
	a progressé	est restée stable	a baissé
La vidéo-surveillance			
- n'a pas d'impact	22.6%	28.8%	43.3%
- augmente ma sécurité	77.4%	71.2%	56.7%
	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

...que les personnes qui rencontrent des problèmes de drogue dans leur quartier

Les enquêtés ont également répondu à la question suivante : « Au cours des 12 derniers mois, combien de fois avez-vous fait l'expérience de problèmes relatifs aux drogues dans votre quartier? Par exemple, en voyant des dealers ou des consommateurs de drogue dans des lieux publics, ou encore en trouvant des seringues usagées? ». Les répondants qui déclarent avoir des problèmes liés à la drogue dans leur quartier, s'attendent un peu moins souvent à une amélioration de leur sécurité par la vidéo-surveillance, que ceux qui n'ont jamais connu ces problèmes (tableau 5).

Tableau 5 : Évaluation de la vidéo-surveillance selon l'existence de problèmes liés à la drogue dans le quartier résidentiel

	Problèmes relatifs aux drogues dans votre quartier?			
	Souvent	Parfois	Rarement	Jamais
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	29.9%	31.2%	27.5%	22.3%
- augmente ma sécurité	70.1%	68.8%	72.5%	77.7%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

L'évaluation positive de la vidéo-surveillance augmente avec l'âge

Il n'y a pas de différence significative entre l'évaluation de l'amélioration de la sécurité personnelle par la vidéo-surveillance faite par les hommes et l'évaluation faite par les femmes.

Par contre, plus l'âge des résidents est avancé, plus ils croient en une amélioration de leur sécurité grâce à la vidéo-surveillance (tableau 6). Si les 16-29 ans sont les plus sceptiques vis-à-vis de la vidéo-surveillance (seulement 62% pensent que la vidéo-surveillance augmente leur sécurité), ils sont 77% dans la tranche d'âge 30-49 ans. Cette proportion augmente encore pour les tranches d'âge plus élevées, mais à un rythme moins fort.

Tableau 6 : Évaluation de la vidéo-surveillance selon l'âge

	16-29 ans	30-49 ans	50-69 ans	70 ans et plus
La vidéo-surveillance				
- n'a pas d'impact	38.2%	22.8%	19.5%	17.5%
- augmente ma sécurité	61.8%	77.2%	80.5%	82.5%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

27% des logements sont équipés d'un système d'alarme et 57% d'une porte à la sécurité renforcée

L'enquête sur la sécurité contient également des questions sur les précautions prises par les ménages en matière de sécurité. 27% des logements sont équipés d'un système d'alarme (tableau 7) et 57% d'une porte dont la sécurité a été renforcée par exemple, avec une porte blindée ou une serrure avec de multiples points d'ancrage.

Concernant le renforcement des portes, 38% des installations étaient déjà présentes lorsque le ménage est entré dans le logement tandis que 62% ont été faites à l'initiative des occupants actuels. 65% des occupants qui ont pris la décision de renforcer leur porte n'avaient aucune raison particulière de le faire, mais l'ont fait par simple précaution tandis que 16% des répondants ont renforcé leur porte suite à un cambriolage dans leur logement et 19% suite au cambriolage d'une personne de leur entourage.

Par contre, 35% des ménages n'ont ni système d'alarme, ni porte renforcée. 38% des ménages ont seulement un ou plusieurs portes renforcées, mais pas de système d'alarme pour se protéger d'un cambriolage. 19% des ménages sont équipés des deux mesures de sécurité et seulement 8% ont un système d'alarme, mais pas de porte renforcée.

Tableau 7 : Mesures de protection privée

Système d'alarme	26.5%
Portes de sécurité	57.0%
dont:	
existaient déjà	37.8%
installées sur initiative de l'habitant	62.2%
dont:	
après un cambriolage dans le propre logement	15.6%
après un cambriolage dans le logement de connaissances	19.3%
par simple précaution	65.1%
Pas de système d'alarme, ni de portes de sécurité	35.3%
Seulement système d'alarme	7.8%
Seulement portes de sécurité	38.1%
Système d'alarme et portes de sécurité	18.7%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

La méthode utilisée pour protéger son logement dépend du type de logement. Les maisons isolées ou jumelées sont plus souvent équipées aussi bien de système d'alarme que de portes de sécurité que les maisons mitoyennes et appartements (tableau 8). Appartements et studios disposent plus souvent d'aucune mesure de sécurité que les maisons.

Tableau 8 : Mesures de protection privée selon le type du logement

	Appartement, studio	Maison mitoyenne	Maison isolée ou jumelée	Autres
Pas de système d'alarme, ni de portes de sécurité	38.2%	34.6%	33.0%	27.1%
Système d'alarme ou portes de sécurité	49.2%	48.4%	41.8%	47.0%
Les deux	12.6%	17.0%	25.2%	25.9%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Un lien existe entre les revenus des ménages et la présence de dispositifs de sécurité. Les ménages avec les plus hauts revenus vivent dans des logements mieux protégés (tableau 9) que les ménages à revenus plus faibles. Il faut toutefois noter qu'il existe une corrélation entre le revenu du ménage et son type de logement : les ménages à hauts revenus habitent plus souvent dans des maisons, ceux à bas revenus dans des appartements ou studios.

Tableau 9 : Mesures de protection privée selon le revenu du ménage

	< 2 500 EUR	2 500 - 4 999 EUR	5 000 - 7 499 EUR	> 7 500 EUR
Pas de système d'alarme, ni de portes de sécurité	41.4%	39.7%	34.7%	24.6%
Système d'alarme ou portes de sécurité	47.5%	47.0%	45.1%	46.2%
Les deux	11.1%	13.3%	20.2%	29.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Le système de sécurité du logement dans lequel vivent les personnes diffère selon que le ménage a vécu ou non, un cambriolage ou une tentative de cambriolage au cours des 5 années précédant l'enquête. Les ménages n'ayant connu aucune tentative d'effraction sont plus rarement équipés des deux dispositifs de

sécurité (tableau 10). Par contre, si quelqu'un a tenté sans y parvenir de s'introduire sans permission dans un domicile pour voler quelque chose, ces logements sont souvent équipés de systèmes d'alarme et de portes de sécurité. Cependant, on ne sait pas si les mesures de sécurité ont été installées avant ou après la tentative de cambriolage et si l'infraction a eu lieu dans ce logement ou un logement précédent.

Tableau 10 : Mesures de protection privée selon l'existence d'une tentative d'un cambriolage au cours des 5 dernières années

	Tentative de cambriolage	
	oui	non
Pas de système d'alarme, ni de portes de sécurité	19.5%	36.9%
Système d'alarme ou portes de sécurité	54.6%	45.0%
Les deux	25.9%	18.1%
	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Contrairement à une tentative de cambriolage, la relation entre les mesures de sécurité prises lors d'un cambriolage réussi, est beaucoup plus faible : les ménages ayant connu un cambriolage au cours des 5 années précédant l'enquête vivent dans des logements qui ne sont pas significativement plus souvent équipés par les deux mesures de sécurité que ceux des ménages où il n'y a pas eu de cambriolage (20% vs 19). Les logements des ménages qui ont été cambriolés sont légèrement plus fréquemment équipés, soit avec des portes de sécurité ou des systèmes d'alarme (tableau 11).

Tableau 11 : Mesures de protection privée selon l'existence d'un cambriolage au cours des 5 dernières années

	Cambriolage	
	oui	non
Pas de système d'alarme, ni de portes de sécurité	30.2%	35.8%
Système d'alarme ou portes de sécurité	50.2%	45.6%
Les deux	19.6%	18.6%
	100.0%	100.0%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Les armes à feu, en tant que mesure de sécurité, jouent un rôle mineur

En outre, il a été demandé aux répondants s'ils possèdent une arme à feu, un pistolet ou un fusil et, l'usage qu'ils en font. Plusieurs choix étaient possibles. Seulement 6% ont déclaré détenir une arme à feu. La protection contre la criminalité ne joue qu'un rôle mineur (tableau 12). Environ la moitié (53%) des propriétaires d'armes à feu pratique un sport du tir, 50% déclarent que les armes sont dans la famille depuis toujours. Un peu moins d'un tiers ont déclaré collecter des armes. Moins d'un quart des propriétaires d'armes à feu vont à la chasse et 16% ont une arme à feu parce qu'ils travaillent pour la police ou l'armée. Seulement

28% des propriétaires d'armes à feu prétendent l'avoir pour la prévention et la protection contre des crimes. Converti à la population totale, les propriétaires d'armes à feu représentent 1.5 pour cent. En comparaison avec les systèmes d'alarme et portes de sécurité pour se protéger, les armes à feu sont quantitativement sous-représentées.

Tableau 12 : Raisons pour la possession d'armes à feu

	Possession d'une arme à feu
Non	94.4%
Oui	5.6%
dont:	
pour le tir sur cible ou le tir sportif	52.8%
dans la famille depuis toujours	49.8%
comme élément d'une collection	31.7%
pour la prévention et la protection contre les crimes	27.6%
pour la chasse	23.5%
travail pour l'armée ou la police	15.6%
autres	9.6%

Source : STATEC - Enquête sur la sécurité 2013

Note méthodologique

« Victimation » : fait d'avoir été victime d'un ou plusieurs des délits suivants : cambriolage, tentative de cambriolage, vol de voiture, moto et vélo, vol dans une voiture, fraude à la carte bancaire, vol avec violence, fraude à la consommation, pots-de-vin, violence sexuelle, violence physique, vol sans violence. Parmi ces délits, on distinguera les délits avec et sans violence.

« Délits avec violence » : vol avec violence, vol avec violence de voiture, moto et vélo, vol avec violence dans une voiture, violence sexuelle ou physique.

« Délits sans violence » : vol sans violence, vol de voiture, de moto, de vélo ou autre vol sans violence, fraude à la carte bancaire, fraude à la consommation et pots-de-vin.

L'enquête sur la sécurité a été menée de juin à septembre 2014 via des entretiens téléphoniques auprès d'un échantillon de 3 025 personnes âgées de 16 ans et plus vivant dans des ménages privés. Les numéros de téléphone contactés ont été générés de manière aléatoire par ordinateur selon la technique du « Random Digit Dialing ».

Université du Luxembourg Research Unit INSIDE

Andreas.Heinz(at)uni.lu

Tél.: 46 66 44-9746

Institut national de la statistique et des études économiques

info@statec.etat.lu

Tél.: 247-84219

www.statistiques.lu

ISSN 2304-7135